

Date de convocation
Le 28/01/2026

**SEANCE ORDINAIRE
DU 10 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix février, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy HAZARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS Mrs et Mmes G HAZARD, S DUFOSSE, B PENELLE, A CALIPPE, J MELLIER, S SABLON, MA LALOUX, S MOITREL, JB MABILLE, D PIERRU, M BOUTILLIER

ABSENTS EXCUSES : Mr L DUHAMEL donne pouvoir à Mme D PIERRU.

ABSENTE NON EXCUSEE : S CANDAS. G SABRAS

SECRETAIRE DE SEANCE : S SABLON.

Mr Le Maire demande l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour.

Compte financier unique en numéro 2, le problème de la **Mérule en numéro 7** et le **nouveau contrat de travail** d'un employé communal en **numéro 8**.

I – COMPTE RENDU DU 11 DECEMBRE 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, *le CR est accepté à l'unanimité.*

II – CFU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Mr le Maire explique que c'est la fusion du compte de gestion et du compte administratif. Ce dernier apparaît sous forme d'un tableau qui récapitule les dépenses et les recettes de l'année 2025. Pour l'année écoulée on s'aperçoit que les dépenses ont été plus importantes que les recettes mais il n'y a rien d'alarmant puisque d'autres retours financiers liés à ces dépenses vont apparaître sous la forme de FCTVA (une récupération de TVA de 16,4 % sur les investissements de l'année 2025) ce qui bien entendu équilibrera avantageusement nos finances.

Mr Laloux, premier adjoint, détaille le CFU 2025 et propose au vote tandis que Mr le Maire quitte la salle.

Le CFU est adopté à l'unanimité.

III-DELIBERATION SUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Mr le Maire précise que durant la période transitoire comprise entre le 1 janvier 2026 et le vote du budget en avril 2026, il convient de travailler avec des restes à réaliser de l'année précédente, donc ici 2025, que l'on prévoit lors de la préparation du budget initial. Cette année, compte tenu des nombreux travaux de restauration des bâtiments communaux en cours, église, mairie et logements communaux, nous n'avons pas prévu suffisamment de restes à réaliser pour régler dans les temps toutes nos factures. La trésorerie nous invite dans ce cas, puisque la loi le prévoit, à effectuer une opération comptable qui consiste à les augmenter de 25%.

Le conseil autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans le cadre de cette opération par un vote à l'unanimité.

IV-ECLAIRAGE EXTERIEUR EGLISE ET RAJOUT D'UN CANDELABRE A INVAL

Mr le Maire rappelle que ce sujet avait déjà été évoqué lors du précédent conseil en décembre et que nous avons convenu de demander les devis correspondants à ces deux points d'éclairage à Territoire d'Energie. A la vue du prix de ces prestations, 7516 euros pour Huchenneville et 2341 euros pour Inval, Mr le Maire propose de ne s'occuper pour l'instant que de l'éclairage de l'abri bus d'Inval qui semble beaucoup plus urgent.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à la majorité cette proposition 5 pour, 1 contre et 6 abstentions.

V-ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

Mr le Maire signale que le bureau de vote sera ouvert à partir de **8 heures jusque 18 heures le dimanche 15 mars 2026** pour le premier tour. Le second tour ayant lieu le dimanche 22 mars 2026. Il invite les conseillers disponibles à venir tenir le bureau la journée et le soir, à participer au dépouillement. Il fait circuler une feuille permettant d'inscrire le nom des volontaires. Cette fois-ci, il s'agit de voter pour une liste complète.

Tout bulletin comportant un nom rayé sera considéré comme nul.

VI- ORGANISATION DE LA REUNION COMMUNAUTAIRE DU 4 MARS 2026 A HUCHENNEVILLE

Mr le Maire et Mme PIERRU Danièle sont conseillers communautaires et à ce titre, participent à toutes les réunions de la Communauté de Communes depuis le début de ce mandat. La tradition veut que chacune des Communes, à tour de rôle, accueille l'ensemble des élus communautaires avec un pot suivi d'un repas à l'issue de la séance. Le 4 mars, c'est au tour d'Huchenneville d'organiser et Mr le Maire demande des volontaires parmi les présents pour assurer l'intendance. La réponse est attendue pour le 23 février 2026.

VII COURRIER DE LA PREFECTURE DENONCANT LE MERULE SUR LA COMMUNE

Mr le Maire expose les principales lignes du courrier de la préfecture qui dénonce un cas de Mérule sur la commune d'Huchenneville. Il s'agit de la Pommeraie située au 37 rue de l'école à Caumont. Il est demandé au conseil de délimiter une zone parcellaire susceptible d'être contaminée par le mérule ainsi qu'un diagnostic attestant réellement de sa présence dans la propriété visée. *Après en avoir délibéré, le conseil, à la vue du rapport d'expertise mandaté par l'actuel propriétaire, décide à l'unanimité, et par mesure de protection, de désigner la zone délimitant toute la propriété comme zone susceptible d'être contaminée.*

VIII-NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN EMPLOYE COMMUNAL

Mr le Maire informe le conseil de la prochaine mise à la retraite d'office de Mr Levé Jean Marie suite à la décision du conseil médical. Mr Arnaud Dupré, actuellement employé à la Commune pour le remplacer, va devoir, sur décision du CG80, changer de contrat. Nous devons lui proposer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité l'intitulé de ce nouveau contrat

IX-QUESTIONS DIVERSES

a/ Carte de remerciement

Suite au décès de Mr Jeanet MELLIER, la famille nous adresse ses remerciements pour la marque de sympathie que certains d'entre nous ont pu manifester lors du deuil.

b/ Licence IV

Mr le Maire rappelle que suite à la vente de la licence IV par le gérant du café de Paris en 2025, il fut décidé à l'unanimité lors de la réunion de conseil du 19 mars 2025 de la reprendre dans le but de favoriser l'installation d'un nouveau débit de boissons sur la commune quel que soit l'endroit. Il n'est pas question de revendre cette licence pour une installation hors de la Commune d'Huchenneville.

c/ Changement de mot de passe pour l'adresse Facebook mairie

Mr Penelle Benoit, deuxième adjoint, remercie l'administrateur actuel de ce système d'informations très utiles pour la Commune mais rappelle qu'en la circonstance, il serait préférable que cet outil soit géré par la secrétaire de Mairie en lien direct avec le maire ou les adjoints, lors du prochain mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00